

## Conseil d'administration

337<sup>e</sup> session, Genève, 24 octobre-7 novembre 2019

GB.337/POL/3

Section de l'élaboration des politiques  
Segment des entreprises multinationales

POL

Date: 30 septembre 2019

Original: anglais

### TROISIÈME QUESTION À L'ORDRE DU JOUR

## Activités de promotion concernant la Déclaration de principes tripartite sur les entreprises multinationales et la politique sociale, et autres activités menées sur cette question en dehors de l'OIT

#### Objet du document

Le présent document fait le point sur les activités menées par l'OIT et ses mandants pour promouvoir la Déclaration de principes tripartite sur les entreprises multinationales et la politique sociale (Déclaration sur les entreprises multinationales) ainsi que sur les autres activités menées sur cette question en dehors de l'OIT. Le Conseil d'administration est invité à fournir des orientations sur les moyens d'améliorer la reconnaissance et la mise en œuvre de la Déclaration sur les entreprises multinationales (voir le projet de décision au paragraphe 32).

**Objectifs stratégiques pertinents:** Tous les objectifs stratégiques.

**Principal résultat/élément transversal déterminant:** Résultat 4: Promouvoir les entreprises durables.

**Incidences sur le plan des politiques:** En fonction des orientations du Conseil d'administration, le plan de travail du Bureau sur la promotion de la Déclaration sur les entreprises multinationales sera ajusté pour la prochaine période biennale.

**Incidences juridiques:** Aucune.

**Incidences financières:** Aucune.

**Suivi nécessaire:** Oui.

**Unité auteur:** Département des entreprises (ENTERPRISES).

**Documents connexes:** GB.329/POL/7; GB.332/POL/6; GB.332/PV; GB.337/INS/4; GB.337/INS/12/2.



## Introduction

1. A sa 329<sup>e</sup> session (mars 2017), le Conseil d'administration a approuvé le texte révisé de la Déclaration de principes tripartite sur les entreprises multinationales et la politique sociale (Déclaration sur les entreprises multinationales), ainsi que son annexe II, qui contient une liste d'outils opérationnels destinés à inciter les gouvernements, les entreprises et les organisations d'employeurs et de travailleurs à adopter cet instrument et ses principes. A sa 332<sup>e</sup> session (mars 2018), le Conseil d'administration a donné de nouvelles orientations au sujet des activités de promotion, notamment en ce qui concerne la collaboration avec d'autres organisations internationales.
2. Le présent document fait le point sur les activités de promotion menées depuis mars 2018, sur les autres activités menées sur cette question en dehors de l'OIT, ainsi que sur la collaboration engagée par cette dernière avec d'autres organisations. La promotion de la Déclaration sur les entreprises multinationales contribue à la promotion des entreprises durables dans le contexte global des objectifs de développement durable (ODD) et du programme d'action de l'OIT sur le travail décent dans les chaînes d'approvisionnement mondiales. Il met en lumière le passage de la Déclaration du centenaire de l'OIT pour l'avenir du travail où il est question de la mise en adéquation des pratiques entrepreneuriales avec les objectifs de cette déclaration.

## A. Activités de promotion

### Sensibilisation et renforcement des capacités

3. Le portail Web consacré à la Déclaration sur les entreprises multinationales <sup>1</sup> est un guichet unique qui centralise l'ensemble des informations relatives à cette dernière. Le visiteur du site Web peut y consulter le texte de la déclaration en 15 langues <sup>2</sup> et accéder également à de nombreuses données: outils opérationnels divers; formations proposées; projets de coopération pour le développement utilisant la Déclaration sur les entreprises multinationales comme cadre de dialogue et d'action tripartite et «tripartite élargi»; études de cas consacrées aux résultats des activités d'assistance menées par le BIT dans les pays; références à la Déclaration sur les entreprises multinationales figurant dans des documents d'orientation adoptés par l'OIT et en dehors de l'Organisation; partenariats mis en place avec d'autres organisations et fondés sur la Déclaration sur les entreprises multinationales; entretiens vidéo avec des représentants des gouvernements, des employeurs et des travailleurs, sur la manière dont ils utilisent la déclaration.
4. Depuis le début de l'année 2019, plus de 200 personnes ont utilisé la version actualisée du module d'apprentissage en ligne intitulé «Entreprises et travail décent: présentation générale de la Déclaration sur les entreprises multinationales» <sup>3</sup>. Les versions chinoise et japonaise sont en cours d'élaboration, suite à la demande formulée par les bureaux de pays de l'OIT concernés.

<sup>1</sup> <https://www.ilo.org/empent/areas/mne-declaration/lang--fr/index.htm>

<sup>2</sup> Allemand, anglais, arabe, arménien, birman, chinois, espagnol, français, géorgien, italien, japonais, portugais, russe, thaï et vietnamien.

<sup>3</sup> <https://ecampus.itcilo.org/login/index.php>

5. Le guide du Bureau des activités pour les travailleurs (ACTRAV) intitulé *La Déclaration de l'OIT sur les EMN: que dit-elle pour les travailleurs?*<sup>4</sup> est utilisé dans le cadre des activités de renforcement des capacités des organisations de travailleurs aux niveaux mondial, régional et national.
6. Les cours de formation dispensés en face à face et les formations mixtes sur la Déclaration sur les entreprises multinationales organisés par le Centre international de formation de l'OIT, Turin (Centre de Turin) touchent un public de plus en plus large et diversifié, regroupant des représentants des gouvernements, des organisations d'employeurs et de travailleurs, des entreprises multinationales ainsi que d'autres acteurs. On citera notamment:
  - a) «Multinational enterprises, development and decent work: the approach of the MNE Declaration» (Entreprises multinationales, développement et travail décent: l'approche de la Déclaration de l'OIT sur les entreprises multinationales). Ce cours, principalement destiné aux mandants de l'OIT (45 participants en 2018 et 2019), est organisé chaque année en collaboration avec plusieurs départements responsables des politiques, les bureaux extérieurs, ACTRAV et le Bureau des activités pour les employeurs (ACT/EMP).
  - b) «International labour standards and corporate social responsibility: the labour dimension of human rights due diligence» (Normes internationales du travail et responsabilité sociale des entreprises: le travail comme dimension du devoir de diligence dans le domaine des droits de l'homme). Ce cours, qui s'appuie sur l'expérience du service d'assistance aux entreprises du BIT, s'adresse principalement aux entreprises et aux mandants de l'OIT (plus de 100 participants en 2018 et 2019). Des versions de ce cours adaptées aux besoins locaux ont été organisées en Thaïlande et en Géorgie.
  - c) «Effective investment facilitation and sustainable development» (Un soutien efficace à l'investissement au service du développement durable). Ce cours, organisé en collaboration avec l'Association mondiale des organismes de promotion de l'investissement (WAIPA) et avec des contributions de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED) et de l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel (ONUDI), propose aux organismes de promotion de l'investissement de considérer la Déclaration sur les entreprises multinationales comme un cadre pour la formulation de politiques et de stratégies destinées à donner une ampleur maximale aux avantages attachés aux investissements. Une cinquantaine de représentants de 25 organismes de promotion de l'investissement, provenant notamment des pays les moins avancés (PMA), ont participé au cours en 2018 et 2019.
  - d) Dans le cadre du suivi des conclusions de la Conférence internationale du Travail concernant le travail décent dans les chaînes d'approvisionnement mondiales et du projet conjoint de l'Union européenne (UE) et de l'OIT sur le commerce au service du travail décent, une formation a été spécialement organisée en septembre 2019 à l'attention des points de contact nationaux pour la conduite responsable des entreprises<sup>5</sup> de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) dans les Etats membres de l'UE. L'objectif était d'aider les participants à mieux comprendre la Déclaration sur les entreprises multinationales et les normes de l'OIT et de les familiariser avec les outils dont dispose cette dernière pour apporter un appui aux entreprises responsables.

<sup>4</sup> Disponible en anglais, arabe, chinois, espagnol, français, japonais et vietnamien.

<sup>5</sup> <http://mneguidelines.oecd.org/ncps/>

- e) La Déclaration sur les entreprises multinationales figure de plus en plus fréquemment au menu des programmes de formation d'autres cours comme l'Académie sur le dialogue social, l'université d'été sur l'avenir du travail, le master en gestion des marchés publics pour le développement durable et l'Académie sur le dialogue social et les relations professionnelles. Un nouveau module portant sur les entreprises multinationales et le travail décent au service de la paix et de la résilience a été élaboré dans le cadre du cours en ligne ouvert à tous consacré à la recommandation (n° 205) sur l'emploi et le travail décent pour la paix et la résilience, 2017.
- f) De nombreuses activités de sensibilisation et de formation ont été organisées au niveau national, avec la participation de fonctionnaires de divers ministères, d'organisations d'employeurs et de travailleurs, et d'entreprises:
- un projet financé par la France a été mis en œuvre pour soutenir diverses activités en Côte d'Ivoire et au Sénégal; 550 représentants de divers ministères, d'entreprises et d'organisations d'employeurs et de travailleurs ont été les bénéficiaires de ce projet, qui a assuré la formation de quelque 170 experts locaux;
  - sur la base des activités menées en Côte d'Ivoire et au Sénégal, l'OIT a été invitée à présenter la Déclaration sur les entreprises multinationales à l'assemblée générale et au conseil du travail et du dialogue social de l'Union économique et monétaire ouest-africaine (UEMOA). Plusieurs Etats membres de l'UEMOA ont demandé au Bureau d'organiser des ateliers nationaux tripartites;
  - les responsables du [projet destiné à soutenir la création d'emplois en Géorgie](#) par la mise en place d'un marché du travail inclusif ont collaboré avec le Secrétariat aux droits de l'homme du gouvernement géorgien pour organiser un atelier consacré à la conduite responsable des entreprises, à l'approche de la Déclaration sur les entreprises multinationales et au rôle du gouvernement dans la promotion de pratiques de travail responsables, ainsi qu'un séminaire de suivi sur la conduite responsable des entreprises et le travail décent;
  - en Sierra Leone, des ateliers consacrés à la Déclaration sur les entreprises multinationales ont été organisés à l'attention de chaque groupe de mandants dans le cadre du projet de développement des petites et moyennes entreprises (PME) qui a été mis au point pour la Sierra Leone. Une délégation tripartite de Sierra Leone a par la suite participé au cours dispensé en 2019 par le Centre de Turin, intitulé «Entreprises multinationales, développement et travail décent: la Déclaration de l'OIT sur les entreprises multinationales». Pendant le cours, la délégation a élaboré un plan d'action pour la promotion de la déclaration en Sierra Leone, qui a donné lieu à la désignation de points focaux nationaux dans le pays;
  - dans le cadre du programme de l'OIT visant à mettre le travail décent au service d'une croissance inclusive dans la vallée du Grand Rift, un atelier de renforcement des capacités de quatre jours consacré à la Déclaration sur les entreprises multinationales sera organisé au Kenya en décembre 2019;
  - dans le cadre du programme commun de l'UE, de l'OIT et de l'OCDE intitulé «Responsible Supply Chains in Asia» (Des chaînes d'approvisionnement responsables en Asie), un module de formation destiné aux PME a été élaboré conjointement avec le programme SCORE de l'OIT (Des entreprises durables compétitives et responsables) et piloté en collaboration avec la Confédération des employeurs des Philippines. Une formation de formateurs a ultérieurement été organisée en Thaïlande, assortie d'activités de suivi dans chacun des six pays participant au projet (Chine, Japon, Myanmar, Philippines, Thaïlande et Viet Nam).

## Suivi au niveau régional

7. A sa 320<sup>e</sup> session, le Conseil d'administration a adopté <sup>6</sup> un mécanisme de suivi au niveau régional aligné sur le cycle des réunions régionales de l'OIT. Ce mécanisme comporte un questionnaire destiné aux mandants tripartites des Etats Membres de chaque région, sur la base duquel le Bureau établit un rapport pour la réunion régionale concernée en vue d'un débat tripartite dont la forme doit être définie lors de l'élaboration du programme de la réunion. Le premier cycle a débuté en 2014 avec la dix-huitième Réunion régionale des Amériques et s'est achevé en 2017 avec la dixième Réunion régionale européenne. Le Conseil d'administration a examiné le premier rapport global à sa 332<sup>e</sup> session <sup>7</sup>.
8. Lorsqu'il a approuvé le texte révisé de la Déclaration sur les entreprises multinationales, qui prévoit un suivi au niveau régional dans son annexe II, le Conseil d'administration a reconfirmé que le travail de suivi à effectuer au niveau régional se poursuivrait selon un cycle quadriennal et comporterait un questionnaire, un rapport du Bureau, la tenue, lors de chaque réunion régionale de l'OIT, d'une séance spéciale destinée à permettre aux mandants tripartites de débattre des nouvelles activités de promotion à mener à l'échelon régional et, au terme de chaque cycle, la présentation d'un rapport global au Conseil d'administration.
9. Dans le cadre du nouveau cycle de quatre réunions régionales, le Bureau a préparé un [rapport régional](#) pour la dix-neuvième Réunion régionale des Amériques, avec la contribution de 28 des 35 Etats Membres de la région. Le Bureau a présenté le rapport lors d'une séance d'information inscrite au programme de la dix-neuvième Réunion régionale des Amériques. Le Bureau a établi la version définitive du rapport régional pour l'Afrique en s'appuyant sur les contributions fournies par 25 des 54 Etats Membres de la région.
10. Compte tenu de la diversité des modalités d'examen des rapports régionaux utilisées dans le cadre des réunions régionales (session thématique ad hoc portant sur une section spécifique du rapport de la réunion régionale <sup>8</sup>, séance d'information organisée par le Bureau, mais ne présentant pas nécessairement de lien direct avec le rapport de la réunion <sup>9</sup>, inscription du débat dans une session thématique plus large <sup>10</sup>), le Conseil d'administration souhaitera peut-être fournir quelques précisions au sujet des modalités d'exécution et des résultats escomptés de la «séance spéciale» mentionnée dans les outils opérationnels figurant dans l'annexe II du texte révisé de la Déclaration sur les entreprises multinationales.

## Promotion au niveau national/promotion assurée par des points focaux nationaux désignés sur une base tripartite

11. La Déclaration sur les entreprises multinationales énonce qu'un ferme engagement est nécessaire de la part des mandants tripartites pour renforcer l'impact de ses principes ainsi que leur contribution à une croissance partagée et au travail décent dans les pays. Les mandants nationaux – gouvernements, employeurs et travailleurs – sont invités à désigner des points

<sup>6</sup> Document [GB.320/POL/10](#).

<sup>7</sup> Document [GB.332/POL/6](#).

<sup>8</sup> Treizième Réunion régionale africaine (Addis-Abeba, 2015) et seizième Réunion régionale pour l'Asie et le Pacifique (Bali, 2016).

<sup>9</sup> Dix-neuvième Réunion régionale des Amériques (Panama, 2018).

<sup>10</sup> Dixième Réunion régionale européenne (Istanbul, 2017).

focaux nationaux sur une base tripartite (en s'inspirant de la convention (n° 144) sur les consultations tripartites relatives aux normes internationales du travail, 1976) afin de promouvoir l'utilisation de la Déclaration sur les entreprises multinationales et l'application de ses principes, chaque fois que cela est utile et justifié dans le contexte national. Les gouvernements sont invités à faciliter la participation des partenaires sociaux aux dispositifs et aux processus analogues en lien avec les principes de la déclaration, lorsque de tels dispositifs et processus existent. L'annexe II de la Déclaration sur les entreprises multinationales énumère les activités de promotion susceptibles d'être menées à l'échelon national par les points focaux nationaux. A sa 329<sup>e</sup> session, le Conseil d'administration a prié le Directeur général de soutenir la désignation et le fonctionnement des points focaux nationaux conformément à l'annexe II. Les conclusions de la Réunion tripartite d'experts sur le dialogue social transnational <sup>11</sup> qui s'est tenue en 2019 rappellent également que les gouvernements devraient, lorsqu'il y a lieu ou que cela est approprié dans le contexte national, désigner des points focaux nationaux sur une base tripartite ou recourir à des processus analogues.

12. A ce jour, six Etats Membres ont informé le Bureau de la mise en place de points focaux nationaux chargés de promouvoir la promotion de la Déclaration sur les entreprises multinationales dans leur pays. Compte tenu de la spécificité des contextes nationaux, le mode opératoire utilisé diffère d'un pays à l'autre.
- la Côte d'Ivoire a nommé trois points focaux nationaux (ministère de l'Emploi et de la Protection sociale, organisations d'employeurs et de travailleurs). Le point focal du gouvernement a été chargé de coordonner la mise en œuvre des plans d'action nationaux adoptés dans le cadre du forum national pour la promotion de la Déclaration sur les entreprises multinationales (Abidjan, décembre 2018);
  - la Jamaïque a assigné le rôle de point focal national au Conseil consultatif tripartite du travail. Ce dernier, présidé par le ministre du Travail et de la Sécurité sociale, est composé de représentants du gouvernement, de la Fédération des employeurs de Jamaïque et de la Confédération des syndicats de la Jamaïque;
  - en Norvège, le point de contact national pour la conduite responsable des entreprises s'est vu confier un [nouveau mandat](#) par le ministère des Affaires étrangères et le ministère du Commerce, de l'Industrie et de la Pêche, en concertation avec le ministère des Finances et le ministère du Travail et des Affaires sociales. Ce nouveau mandat établit un mécanisme de plainte relatif à la Déclaration sur les entreprises multinationales, qui vient s'ajouter aux Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales;
  - au Portugal, le [point focal national](#) exerce ses fonctions au ministère du Travail, de la Solidarité et de la Sécurité sociale;
  - le Sénégal a nommé par arrêté ministériel quatre points focaux nationaux, qui exercent leurs fonctions au ministère du Travail, au sein du Haut Conseil du dialogue social et dans des organisations d'employeurs et de travailleurs;
  - la Sierra Leone a nommé quatre points focaux nationaux, qui exercent leurs fonctions au ministère du Travail et de la Sécurité sociale, au sein de l'Agence pour la promotion du contenu local de Sierra Leone et dans des organisations d'employeurs et de travailleurs.

<sup>11</sup> Document [GB.337/INS/12/2](#), annexe, paragr. 10.

13. Dans, la nouvelle version du questionnaire utilisé pour le suivi au niveau régional, les pays sont invités à signaler s'ils disposent d'un point focal ou d'un processus ou outil analogue pour promouvoir la Déclaration sur les entreprises multinationales au niveau national, ce qui permet au Bureau d'avoir une meilleure vue d'ensemble des activités de promotion menées dans le pays. D'une manière générale, la responsabilité dans ce domaine incombe au ministère du Travail, aux partenaires sociaux ou, s'ils existent, aux points de contact nationaux de l'OCDE pour la conduite responsable des entreprises. Plusieurs Etats Membres ont demandé au Bureau de leur communiquer davantage d'informations au sujet des activités de promotion à mener au niveau national et de faciliter les échanges d'expériences entre Etats Membres au sujet des initiatives mises en œuvre pour promouvoir et appliquer la Déclaration sur les entreprises multinationales.
14. D'autres initiatives ont également été prises par des Etats Membres pour promouvoir la Déclaration sur les entreprises multinationales<sup>12</sup>. Ces initiatives, fréquemment mises en œuvre dans des secteurs économiques stratégiques pour l'investissement et le commerce, donnent aux mandants tripartites et aux entreprises la possibilité d'examiner les bonnes pratiques et/ou de prendre des mesures concertées pour débattre des chances à saisir et des difficultés à surmonter en matière de travail décent en s'appuyant sur les orientations fournies par la Déclaration sur les entreprises multinationales.

### Assistance dans les pays

15. Sur demande, le Bureau fournit aux pays une assistance destinée à affiner la compréhension des orientations fournies par la Déclaration sur les entreprises multinationales et à favoriser une meilleure application de ses principes et de ses outils opérationnels dans le contexte local. Selon les besoins des mandants et les ressources disponibles, l'assistance proposée aux pays peut revêtir diverses formes: ateliers de sensibilisation, formation approfondie, évaluations et études, facilitation du dialogue entre les mandants tripartites et les entreprises multinationales, mise au point d'outils et de dispositifs d'appui opérationnel et/ou facilitation du partage d'expériences entre Etats Membres.
16. Les ressources extrabudgétaires ont permis de renforcer l'assistance fournie aux Etats Membres. Le Bureau met actuellement en œuvre des projets, financés par la France et le Japon, visant à promouvoir la Déclaration sur les entreprises multinationales. Deux projets financés par l'UE ont adopté comme cadres stratégiques la Déclaration sur les entreprises multinationales, les Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et les Principes directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme: Mise en œuvre du cadre de référence «protéger, respecter et réparer» (Principes directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme). Le premier est le programme intitulé «[Responsible Supply Chains in Asia](#)» (Des chaînes d'approvisionnement responsables en Asie), conjointement mis en œuvre dans six pays par l'OIT et l'OCDE; le second est le programme intitulé «[Responsible Business Conduct in Latin America and the Caribbean](#)» (Une conduite responsable des entreprises en Amérique Latine et dans les Caraïbes), conjointement mis en œuvre dans neuf pays par l'OIT, l'OCDE et le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme (HCDH).
17. Pour faciliter l'échange d'expériences, des [études de cas par pays](#) ont rassemblé des informations sur les réalisations de divers pays: Argentine, Côte d'Ivoire, Pakistan, Sénégal, Sierra Leone, Viet Nam et Zambie. D'autres études sont en cours de préparation.

<sup>12</sup> Voir, par exemple, les initiatives du [Viet Nam](#), du [Pakistan](#) et du [Népal](#).



## Le service d'assistance aux entreprises du BIT

18. Depuis sa création par le Conseil d'administration en 2009, les experts du service d'assistance du BIT ont répondu à 1 089 requêtes individuelles, ce qui représente en moyenne 109 questions par an. Ces dernières émanent essentiellement des entreprises multinationales, suivies par les organisations de travailleurs et les gouvernements, généralement d'Europe occidentale – on constate cependant que les autres régions gagnent chaque année en importance. La plupart des questions concernent les politiques et les codes des entreprises ainsi que leur collaboration avec leurs partenaires commerciaux.
19. Plus d'un demi-million d'utilisateurs ont visité le site Web du service d'assistance aux entreprises du BIT <sup>13</sup> (en anglais, espagnol et français) depuis sa création en 2010, ce qui représente une moyenne mensuelle de 6 850 visites. Ce chiffre ne cesse d'augmenter au fil des ans, et l'on a enregistré une moyenne mensuelle de 17 043 visites au cours du premier semestre de 2019. Le site s'est régulièrement enrichi de nouvelles Questions et Réponses, de nouvelles publications du BIT, de nouveaux outils et de nouvelles ressources présentant un intérêt pour les entreprises. Des sites analogues ont été créés en **chinois** et en **japonais**. La Confédération des employeurs des Philippines a créé sur [son propre site Web](#) une version locale du site Web du service d'assistance du BIT. De nombreux documents figurant sur ce dernier sont actuellement traduits en chinois et en japonais, en birman, en thaïlandais et en vietnamien dans le cadre du programme «Responsible Supply Chains in Asia» (Des chaînes d'approvisionnement responsables en Asie). La Belgique, la France, l'Allemagne, la Suède et la Suisse promeuvent le service d'assistance du BIT dans leurs plans d'action nationaux sur les entreprises et les droits de l'homme et soulignent l'utilité de cet outil pour les entreprises soucieuses de s'acquitter de leur devoir de diligence.

## Dialogue entre entreprises et syndicats

20. Comme indiqué à l'annexe II de la Déclaration sur les entreprises multinationales, le dialogue entre les entreprises et les syndicats est un processus confidentiel fondé sur le consensus des parties. Le Bureau propose aux parties un terrain neutre pour engager un dialogue constructif, ainsi que des conseils techniques ou des conseils d'experts pour éclairer et faciliter le dialogue entre les entreprises et les syndicats. A ce jour, le Bureau a reçu quatre demandes, chacune d'entre elles formulée conjointement par une entreprise et un syndicat. Les questions d'intérêt mutuel portaient sur la liberté syndicale et la négociation collective, et un expert technique du BIT agréé par les deux parties a servi de modérateur pour le dialogue. Les secrétariats du groupe des employeurs et du groupe des travailleurs ont été dûment informés au terme du processus.
21. Le service d'assistance aux entreprises du BIT encourage le dialogue entre les entreprises et les syndicats. Le Bureau s'emploie activement à rendre la procédure véritablement opérationnelle, notamment en établissant et en tenant à jour une liste de facilitateurs, conformément à la demande formulée dans l'annexe II de la Déclaration sur les entreprises multinationales et reprise dans les conclusions de la Réunion d'experts sur le dialogue social transnational <sup>14</sup>.

<sup>13</sup> [Helpdesk du BIT: Assistance aux entreprises sur les normes internationales du travail.](#)

<sup>14</sup> Document GB.337/INS/12/2, annexe, paragr. 14.

## **B. Autres activités sur cette question menées en dehors de l'OIT et collaboration de l'Organisation avec d'autres organisations et entités internationales**

22. Sous la présidence française du Groupe des 7 (G7) en 2019, les gouvernements ont adopté un [communiqué social](#) dans lequel ils s'engagent à promouvoir une conduite responsable des entreprises dans les chaînes d'approvisionnement mondiales, conformément aux dispositions de trois instruments: la Déclaration sur les entreprises multinationales, les Principes directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme et les Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales. Leur mise en œuvre peut être soutenue par des mesures incitatives, réglementaires ou des politiques publiques. Le communiqué social appelle également les entreprises qui opèrent dans ou depuis les territoires du G7 à recenser, à traiter et à réduire les effets néfastes de leurs activités, produits et services sur les personnes, l'environnement et la société et à s'engager à promouvoir les trois instruments. Une [déclaration sociale tripartite du G7](#) – publiée conjointement avec l'Organisation internationale des employeurs, la Confédération syndicale internationale, le Comité consultatif économique et industriel auprès de l'OCDE et la Commission syndicale consultative – reconnaît que le rôle des entreprises est déterminant pour la qualité des emplois et l'égalité des chances, ainsi que pour l'exercice d'une conduite responsable conforme aux dispositions de ces instruments, eu égard notamment au devoir de diligence qui leur incombe dans le domaine des droits de l'homme.
23. En novembre 2018, le [Groupe de travail intergouvernemental à composition non limitée des Nations Unies sur les sociétés transnationales et autres entreprises et les droits de l'homme](#) a examiné l'avant-projet d'un instrument juridiquement contraignant pour réglementer, dans le cadre du droit international des droits de l'homme, les activités des sociétés transnationales et autres entreprises, ainsi que l'avant-projet d'un protocole facultatif rattaché à cet instrument. Un [projet révisé](#) servira de base aux négociations intergouvernementales qui se poursuivront lors de la [cinquième session](#) du groupe de travail intergouvernemental (Genève, 14-18 octobre 2019).
24. L'OIT participe à diverses initiatives mises en œuvre par le Pacte mondial des Nations Unies aux fins de l'application de ses principes relatifs au travail et de la réalisation des ODD. L'Organisation est partenaire de la [plate-forme d'action sur le travail décent dans les chaînes d'approvisionnement mondiales](#) et de l'[Académie du Pacte mondial](#). L'OIT et les trois autres principales institutions du Pacte mondial (le HCDH, le Programme des Nations Unies pour l'environnement et l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime) assurent conjointement la présidence du [Réseau d'experts du Pacte mondial](#) qui a été récemment mis sur pied. Le Centre de Turin a coorganisé, à l'intention des praticiens du réseau local du Pacte mondial qui s'occupent de la question du devoir de diligence dans le domaine des droits de l'homme, un réseau européen d'apprentissage collégial portant sur les entreprises et les droits de l'homme. A la demande du Pacte mondial, un fonctionnaire du BIT a été détaché auprès du Bureau du Pacte mondial pour renforcer la collaboration et améliorer la cohérence.

25. A l'invitation du [Groupe de travail sur la question des droits de l'homme et des sociétés transnationales et autres entreprises](#), l'OIT a organisé dans le cadre du [Forum des Nations Unies sur les entreprises et les droits de l'homme](#) qui s'est tenu en 2018 une session tripartite sur le travail et le devoir de diligence en matière de droits de l'homme en s'appuyant sur les Principes directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme ainsi que sur la Déclaration sur les entreprises multinationales. Le Directeur général du BIT a pris la parole dans le cadre d'une table ronde de haut niveau portant sur la cohérence des politiques internationales, et des experts du BIT ont participé à diverses autres réunions. Les autres activités menées en partenariat avec le groupe de travail sur les entreprises et les droits de l'homme et le HCDH sont les suivantes: participation de l'OIT au premier [Forum de l'Asie du Sud sur les entreprises et les droits de l'homme](#) organisé à New Delhi en mars 2019 par le HCDH et le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD); coorganisation, avec le PNUD, la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique, le gouvernement de Thaïlande et l'OCDE, du [Forum sur les entreprises responsables et les droits de l'homme](#) (juin 2019, Bangkok); participation de l'OIT à la [quatrième Consultation régionale sur les entreprises et les droits de l'homme pour l'Amérique latine et les Caraïbes](#) du HCDH (Santiago, septembre 2019); participation de l'OIT à l'édition 2019 du Forum des Nations Unies sur les entreprises et les droits de l'homme (Genève, novembre 2019).
26. L'OCDE a élaboré plusieurs guides sur le devoir de diligence (des guides sectoriels et un d'ordre général) qui sont promus dans le cadre de l'application concrète des Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales<sup>15</sup>. L'OIT a contribué à la mise au point de ces guides et contribue aux activités des groupes consultatifs qui ont été constitués pour assurer les activités de suivi. L'OIT a participé à des réunions sur la conduite responsable des entreprises organisées par l'OCDE et a collaboré avec cette dernière dans le cadre de projets financés par l'UE menés en Asie et dans les Amériques.
27. Le Bureau a poursuivi avec la WAIPA une collaboration concrétisée par des formations organisées à l'attention des organismes de promotion de l'investissement et par la participation aux conférences mondiales de la WAIPA sur l'investissement (2018 et 2019). Les [Conclusions relatives à la promotion du travail décent et à la protection des principes et droits fondamentaux au travail pour les travailleurs des zones franches d'exportation \(ZFE\)](#) indiquent que le Bureau devrait collaborer avec la WAIPA afin de soutenir la promotion du travail décent et la protection des principes et droits fondamentaux au travail dans les ZFE et d'améliorer l'efficacité et la durabilité des ZFE ainsi que leur cohérence avec les ODD et l'Agenda du travail décent. L'OIT, membre du comité technique interinstitutions des Nations Unies chargé d'aider les pays les moins avancés à attirer les investissements étrangers directs (IED), a participé avec la CNUCED, l'ONUDI et la WAIPA à l'élaboration d'une proposition conjointe sur le renforcement des capacités des organismes de promotion de l'investissement dans les pays les moins avancés. Cette initiative est pilotée par le bureau du Haut-Représentant des Nations Unies pour les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits Etats insulaires en développement.
28. Le Cadre pour les politiques d'investissement au service du développement durable de la CNUCED<sup>16</sup>, qui préconise d'aligner plus étroitement les politiques relatives aux IED sur les priorités nationales en matière de développement durable, renvoie aux normes de l'OIT et à la Déclaration sur les entreprises multinationales. Au cours de la Conférence mondiale sur l'investissement de la CNUCED de 2018, l'OIT, en collaboration avec la CNUCED et la WAIPA, a organisé une discussion consacrée aux moyens d'utiliser l'investissement pour créer davantage d'emplois de meilleure qualité. Une quarantaine d'organismes de promotion

<sup>15</sup> <http://mneguidelines.oecd.org/duediligence/>

<sup>16</sup> <https://investmentpolicy.unctad.org/investment-policy-framework>

de l'investissement ont signalé les initiatives qu'ils avaient prises pour attirer des investissements plus favorables au travail décent.

29. En 2018, l'OIT et le [Comité d'organisation des Jeux olympiques et paralympiques de Tokyo \(Tokyo 2020\)](#) ont signé un accord de partenariat visant à inciter les partenaires de la manifestation à promouvoir la durabilité et à adopter des pratiques de travail socialement responsables, en prenant comme cadre de référence la Déclaration sur les entreprises multinationales. Des forums OIT-Tokyo 2020 sur la durabilité ont été organisés à Tokyo en 2017, 2018 et 2019, et un manuel sur le respect des impératifs de la durabilité est en cours d'élaboration pour le code appelé à régir les approvisionnements dans le cadre de Tokyo 2020. Le [site Web](#) de Tokyo 2020 présente le partenariat ainsi que des ressources documentaires de l'OIT, notamment le service d'assistance aux entreprises du BIT.

## C. Principaux résultats et enseignements

30. A la lumière de ce qui précède, il apparaît que l'adoption en 2017 du texte révisé de la Déclaration sur les entreprises multinationales a permis aux gouvernements, aux employeurs et aux travailleurs des Etats Membres de l'OIT de mieux s'approprier l'instrument. L'élargissement du portefeuille de projets et la collaboration entre les institutions ont permis au Bureau et aux mandants de renforcer les activités de promotion. Les déclarations de principe formulées aux niveaux mondial et régional affirment la volonté de promouvoir la Déclaration sur les entreprises multinationales, au même titre que les Principes directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme et les Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales. On constate dans les pays une plus forte demande de formations et une augmentation du nombre d'initiatives concrètes, évolution qui a parfois donné lieu à l'adoption de politiques et à la mise en place de plateformes de dialogue et de plans d'action. L'instrument a également gagné en visibilité dans les orientations concernant la contribution du secteur privé à la réalisation de l'ODD 8 et des autres ODD présentant un lien avec le travail décent. Il occupe une place plus importante dans les débats consacrés au financement du développement et dans les initiatives visant à aligner plus étroitement les cadres relatifs aux IED et les activités des entreprises multinationales sur les ODD.
31. Certains éléments de la Déclaration sur les entreprises multinationales ont été mis en lumière dans les déclarations de politique générale et lors réunions d'experts de l'OIT, notamment: le devoir de diligence (en particulier dans le contexte des chaînes d'approvisionnement responsables), le soutien fourni aux entreprises à l'aide des activités de renforcement des capacités et du service d'assistance aux entreprises du BIT, le dialogue entre les entreprises et les syndicats, la désignation de points focaux nationaux sur une base tripartite et les échanges entre les pays d'origine et les pays d'implantation au sujet des activités des multinationales.

## Projet de décision

32. *Le Conseil d'administration invite le Directeur général à tenir compte de ses orientations sur les moyens d'améliorer la reconnaissance et la mise en œuvre de la Déclaration de principes tripartite sur les entreprises multinationales et la politique sociale et d'aider les Etats Membres et les entreprises à appliquer cet instrument.*